

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### SÉJOUR POUR LES FÉMININES DE LA LIGUE RHÔNE ALPES DU 18 AU 21 SEPTEMBRE 2015 A VOGÜE (ARDECHE)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

tél fixe : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_ et/ou tél portable : : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_

adresse mail: \_\_\_\_\_

(merci de l'inscrire le plus lisiblement possible)

N° de licence FFCT\* : \_\_\_\_\_

club : \_\_\_\_\_ N° du club : \_\_\_\_\_

coût du séjour : 160 €

*Je règle à titre d'acompte la somme de 60 € à l'ordre de la Ligue Rhône Alpes de Cyclotourisme  
L'acompte sera encaissé à titre de réservation. Le solde, d'un montant de 100 €, valant inscription  
définitive, est à envoyer au plus tard le 01 août 2015.*

**Vous avez la possibilité de souscrire l'assurance annulation au niveau de la FFCT. Dans ce cas, le  
formulaire Allianz - FFCT (ci-joint) doit être renvoyé rempli et IMPÉRATIVEMENT MIS DANS LA  
MÊME ENVELOPPE QUE LE BULLETIN D'INSCRIPTION - accompagné du chèque de 8 € libellé à  
l'ordre de la F.F.C.T.**

L'inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin, accompagné du chèque d'acompte de 60 € et d'un deuxième chèque du solde de 100 €. La réservation définitive sera effective dès que le minimum de participantes est atteint et au plus tard le 01 août. Le chèque du solde sera remis à l'encaissement à ce moment là. Les chèques vacances sont acceptés.

A.....le.....Signature :.....

## INFORMATIONS UTILES

Hébergement : Domaine Lou Capitelle 07200 Vogüe

Tél : 04 75 37 71 32

Vous trouverez toutes les informations sur votre lieu d'hébergement en cliquant sur :

<http://www.loucapitelle.com/fr/>

La commission féminine de la Ligue Rhône Alpes de Cyclotourisme organise cette année un séjour de 4 jours exclusivement réservé aux féminines licenciées à la FFCT et demeurant en Rhône Alpes (soit adhérentes de clubs FFCT soit membres individuelles).

L'Ardèche méridionale vous surprendra au détour de vos balades par la beauté et la variété de ses paysages, le charme de ses petits villages. C'est l'Ardèche enchantée qui vous attend. Ouvrez les yeux, les oreilles et prenez le temps de vous imprégner de ce pays où "la montagne est si belle".

Le domaine est niché entre la rivière Ardèche et les falaises dans un espace de 7 hectares. Le château de Vogüe, dominant le village, et ses jardins suspendus offrent un superbe panorama.

Le tarif comprend la pension complète, l'encadrement des parcours, les soirées organisées pour celles qui le désirent, la participation au rallye de Béthanie le dimanche.

Le repas de midi sera sous forme de pique-nique, l'hébergement sera en chambres de 2 à 4 lits, le linge de toilette est fourni et des locaux sont prévus pour entreposer les vélos.

Les parcours étant en étoile, nous prendrons tous les repas du soir, les petits déjeuners au domaine « Lou Capitelle » où nous serons hébergés, les 3 nuits durant.

Le vendredi 18 septembre, une activité cyclotouriste est proposée. Départ de Lou Capitelle à 10h. Possibilité de laisser ses bagages dans une salle sécurisée. Possession des chambres à partir de 16 h.

Le lundi 21 septembre, les chambres doivent être libérées pour 9h 30. Une activité cyclotouriste aura également lieu sur la journée, avec possibilité d'entreposer ses bagages dans une salle sécurisée et de prendre une douche à l'arrivée.

2 ou 3 parcours vous seront proposés chaque jour avec des difficultés et des distances adaptées à chacun des groupes.

Nombre de places : 150

Contacts : JJ PECH : 06 86 96 96 52 (jjpech.cyclo@wanadoo.fr) ou Sylvie Marin : 06 08 96 51 67 (sylvie.marincyclo@gmail.com) ou secrétariat de la Ligue Rhône Alpes de Cyclotourisme (ffct.lra@gmail.com) : 04 74 19 16 17 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h 45 et de 13h à 14h - secrétariat fermé les mercredis et durant une partie des vacances scolaires.

Bulletin à renvoyer à :

Ligue Rhône-Alpes de Cyclotourisme - CROS Rhône-Alpes

16 place Jean-Jacques Rousseau - CS 92013

38307 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX

Accompagné d'un chèque d'acompte de 60 € à l'ordre de : Ligue Rhône-Alpes de cyclotourisme

Le solde de 100 € sera à régler avant le 01 août 2015.